

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 3 octobre 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 21 septembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix  
 Nombre de membres présents : 13 représentants 23 voix  
 Nombre de membres présents ou représentés : 21 représentants 36 voix

**Délibération n° BS-2022/49**

**Objet : Etude de faisabilité pour la mise en place de systèmes de suivi des consommations énergétiques et le pilotage à distance des installations techniques de l'ensemble des bâtiments de St Pierre de Chartreuse**

**LISTE DES PRESENTS :**

<b>1° COLLEGE</b> 1 représentant = 6 voix	<b>5° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	BREYTON Stéphanie
VIAL Cédric	DELPHIN Maurice
	ESCARON Dominique
<b>2° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
<b>3° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	MONIN Michelle
GUIGUE Gilbert	MOREL Véronique
WOLFF Corine	
<b>4° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	<b>6° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
BONNARDON Pierre	PICARD Christian
<b>7° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	

**LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :**

<b>1° COLLEGE</b> pouvoir = 6 voix	<b>5° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix
Eric SANDRAZ à BERANGER Nathalie	CLOUZEAU Dominique à BREYTON Stéphanie
	EYMERY Clémentine
<b>2° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	
DOLGOPYATOFF BURLET Céline à WOLFF Corine	
GERIN Anne à GUIGUE Gilbert	<b>6° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix
	LAVAL Sylvain à GUSMEROLI Stéphane
	BELLINGHERY Éric
<b>3° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	DELCAMBRE Philippe
<b>4° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	<b>7° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
BÅABÅA Jimmy à BONNARDON Pierre	MILLET Régine à MOREL Véronique
HABFAST Claus	PICHON-MARTIN Bertrand à ESCARON Dominique
	ENGRAND Christophe
	MACHON Martine

Votants (en voix) : 36  
 Exprimés (en voix): 36  
 Pour : 36  
 Contre : 0  
 Abstention : 0  
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

**Objet : Etude de faisabilité pour la mise en place de systèmes de suivi des consommations énergétiques et le pilotage à distance des installations techniques de l'ensemble des bâtiments de St Pierre de Chartreuse**

Depuis juillet 2019, les bâtiments ou ensembles de bâtiments tertiaires dont la surface de plancher est supérieure ou égale à 1000 m<sup>2</sup> sur une même unité foncière (ou un même site) sont soumis à la réglementation dite « Eco Energie Tertiaire » avec une obligation de réduction et de suivi des consommations énergétiques.

St Pierre de Chartreuse est déjà engagée dans une démarche qualitative de performance énergétique. Ainsi, elle a réalisé l'audit énergétique des principaux bâtiments de la commune (ancienne mairie, école élémentaire, foyer de fond, gîte et piscine), ce qui a permis d'acquérir une connaissance sur les bâtiments énergivores de la commune. Désormais, suite aux préconisations de l'ADEME (mise en place d'une instrumentation adaptée pour suivre l'impact des travaux de maîtrise de l'énergie), elle souhaite mettre en œuvre un dispositif permettant de mieux connaître les consommations afin de mieux les maîtriser et les piloter.

**DESCRIPTION**

L'opération consiste à lancer une étude de faisabilité permettant, à terme, de mettre en place des systèmes de gestion technique, de suivi et de pilotage des consommation adaptés aux besoins de la commune à moindre coûts. Cela constitue une opération assez ambitieuse et innovante en matière de suivi des consommations, puisque ce n'est actuellement pas mis en place dans la plupart des communes.

L'étude de faisabilité permettra d'obtenir :

- L'analyse des besoins de la commune ;
- L'identification et le chiffrage de solutions pour l'amélioration du suivi énergétique des bâtiments et du pilotage des installations techniques afférentes.

L'étude donnera lieu à un plan de déploiement chiffré afin de :

- Maîtriser et réduire les consommations d'énergie de façon détaillée (par équipement, par bâtiment/activité, etc.) ;
- Prévenir et éviter les pannes ;
- Afficher une démarche environnementale et d'efficacité énergétique ;
- Améliorer le confort et les services rendus.

**PLAN DE FINANCEMENT**

Dépenses		Recettes	
Coût de l'étude de faisabilité	6 192,00 €	Région (contrat de parc)	4 953,00 €
		Autofinancement commune	1 239,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 192,00 €</b>		<b>6 192,00 €</b>

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter la subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,**
- **D'autoriser le président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Ainsi fait et délibéré le 3 octobre 2022,  
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le

